

# TORCHEVILLE

## Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

| CODE | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT   | SERVICE RESPONSABLE  |
|------|---|---|---|--|
| AS1  | Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales. | Article L. 20 du Code de la santé publique.<br>Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967. | D.U.P. par arrêté préfectoral du 11/10/2005 des travaux de captage relatifs à 3 sources sur la commune de TORCHEVILLE et établissement de périmètres de protection autour de ces points d'eau sur les communes de TORCHEVILLE, NEBING, MOLRING et GUINZELING. | Agence régionale de santé Grand-Est<br>Délégation territoriale de Moselle<br>4 rue des messageries<br>57045 METZ Cedex 1 |